Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV©

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
www.formav.co/explorer

BACCALAURÉATS PROFESSIONNELS

ASSISTANCE À LA GESTION DES ORGANISATIONS ET DE LEURS ACTIVITÉS
LOGISTIQUE
MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ
MÉTIERS DE L'ACCUEIL
MÉTIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE (options A et B)
ORGANISATION DE TRANSPORT DE MARCHANDISES

SESSION 2023

Épreuve d'économie et droit

Durée : 2h **Coefficient : 1**

DOSSIER SUJET

Ce dossier comprend **6** pages numérotées de **DS 1/6** à **DS 6/6.**

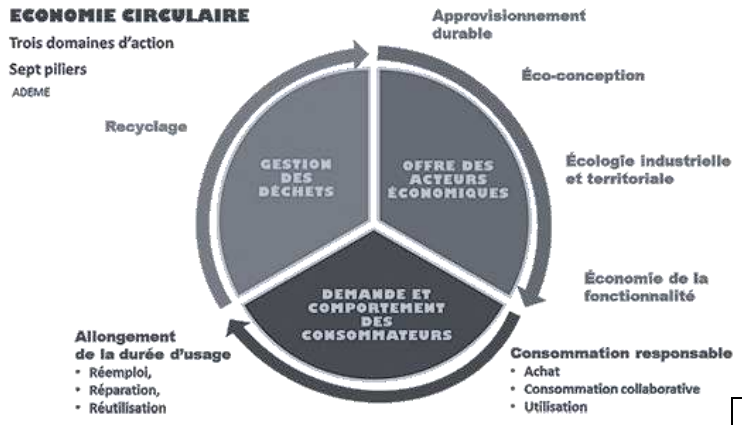
L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire

Fin de l'élimination des invendus…

Selon une étude publiée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) en novembre 2021, 280 à 300 millions d'euros d'invendus sont éliminés chaque année en France, principalement dans les secteurs du textile, des produits culturels, de l'équipement de la maison et de l'ameublement.

Depuis 2020, la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire (loi AGEC) interdit aux distributeurs de rendre impropres à la consommation leurs invendus alimentaires. Depuis 2022, cette interdiction s'est étendue aux invendus non alimentaires qui ne peuvent plus être mis en décharge ou incinérés. Les entreprises devront donner ou recycler leurs produits invendus : produits d'hygiène quotidienne, des vêtements, des produits électroniques, des chaussures, des livres, de l'électroménager, etc…



Pour l'ADEME, cette loi anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) entraînera une augmentation du marché de la seconde main, du recyclage et du don ainsi que l'émergence de nouveaux acteurs. Un phénomène qui peut être accentué par la hausse des prix des matières premières.

C'est dans ce contexte que l'association **Asso'lidaire** est à l'origine d'initiatives variées valorisant l'économie circulaire avec notamment la mise en place d'ateliers de couture ou de bricolage et l'organisation de bourses aux jouets. Elle souhaite désormais ouvrir un « grenier aux vêtements » (magasin de seconde main) pour permettre une réutilisation des produits grâce aux dons et à la revente pour éviter le gaspillage. Favoriser l'économie circulaire en développant la seconde main sur le territoire poitevin devient pour elle un objectif prioritaire dans l'engagement écoresponsable de l'association.

	Asso'lidaire
Raison sociale	*Asso'lidaire*
Activité	*Action sociale*
Année de création	*2019*
Type d'organisation	*Association*
Siège social	*12 rue des Cerisiers 86370 Vivonne*
Présidente de l'association	*Sandra Lorioux*
Effectif	*2 salariés 25 bénévoles*

Vous effectuez votre période de formation en milieu professionnel (PFMP) au sein de l'association Asso'lidaire et madame Lorioux vous informe qu'elle souhaite développer une activité de « grenier aux vêtements » qui correspond aux besoins des usagers de l'association. Afin de préparer le conseil d'administration de l'association qui doit se tenir prochainement pour entériner ce projet de développement, elle vous demande de préparer un dossier général et complet pour répondre à la problématique suivante :

« L'économie circulaire répond-elle aux attentes des différents agents économiques ? »

Travail à faire

1ère partie - Exploitation des documents

Afin de préparer au mieux l'étude qui vous a été confiée, étudier l'ensemble du dossier et répondre aux questions suivantes.

1. Résumer en 8 à 10 lignes les idées principales du document 1.

2. À l'aide de vos connaissances, repérer les idées principales du document 2.

3. À l'aide des documents et de vos connaissances, répondre aux questions suivantes :

 3.1 Expliciter l'expression soulignée dans la présentation du contexte (page 2) : « Depuis 2020, la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire (loi AGEC) interdit aux distributeurs de rendre impropres à la consommation leurs invendus alimentaires ».

 3.2 De quelles façons un citoyen peut-il être un consommateur écoresponsable ?

2ème partie - Écrit structuré

À l'aide de vos connaissances et du dossier joint, rédiger une réponse structurée et argumentée (en suivant le plan proposé ci-dessous) à la question posée par madame Lorioux :

« L'économie circulaire répond-elle aux attentes des différents agents économiques ? »

Dans une introduction, présenter la problématique, expliciter ses concepts essentiels et annoncer le plan.

I. L'apparition d'une consommation plus responsable.

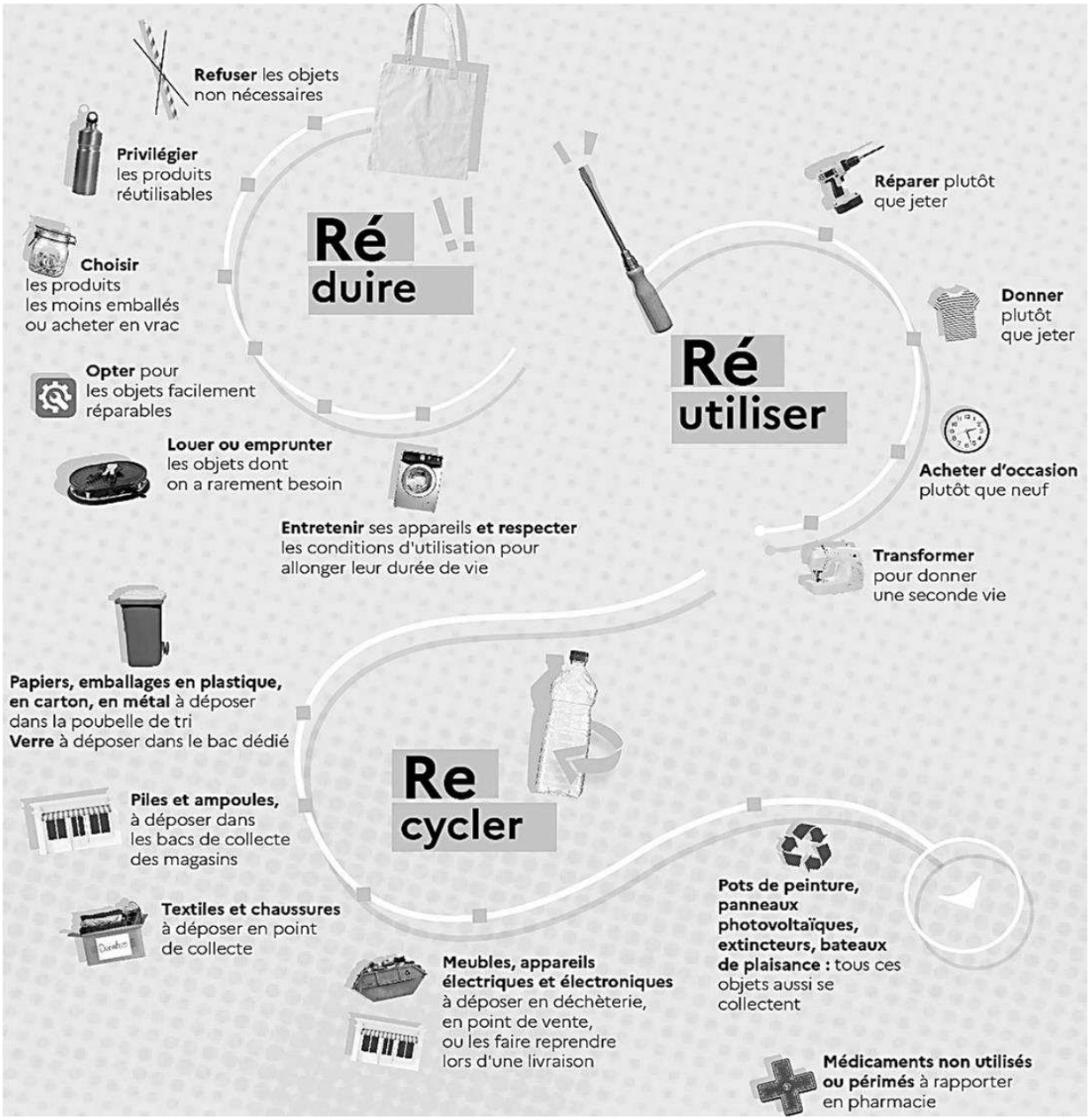
a. Les nouvelles habitudes du consommateur.
b. Un cadre réglementaire.

II. Des organisations au cœur de l'économie circulaire.

a. Des associations impliquées dans l'économie circulaire.
b. Des entreprises qui s'adaptent.

Dans une conclusion, répondre de manière synthétique à la problématique.

Document 1 - Vers une consommation écoresponsable



Loi AGEC

Focus sur la loi **AGEC** entrée en vigueur le 9 mars 2021.

LA LOI AGEC C'EST QUOI ?

La loi **A**nti **G**aspillage pour une **E**conomie **C**irculaire a pour but d'atteindre d'ici 2040 le zéro déchet plastique en encourageant l'Etat et les collectivités à s'engager dans une démarche d'achat responsable.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CETTE LOI ?

Transformer notre économie pour la rendre circulaire et responsable.

20%

de la valeur d'achat de la commande doit être attribué à des biens issus du **réemploi**, de la **réutilisation** ou de **matières recyclées.**

RÉEMPLOI

Le réemploi se définit comme étant l'utilisation de produits identique à l'usage pour lequel il a été conçu.

RÉUTILISATION

La réutilisation permet d'exploiter les déchets de produits, afin de les utiliser à nouveau.

RECYCLAGE

Le recyclage est caractérisé par la valorisation des déchets permettant de les retraiter en produits ou matières.

À QUI S'ADRESSE LA LOI AGEC ?

Agir auprès de l'Etat et des collectivités territoriales :

- L'Etat
- Les collectivités territoriales
 - Mairies
 - Communes
 - Conseils régionaux
 - Conseils départementaux
 - Préfectures

D'après ecologie.gouv.fr

Document 2 - Des organisations plus responsables

Des petites lois peuvent mener à de grands changements. Depuis le 1er janvier 2022, la loi AGEC interdit aux entreprises la destruction des invendus non alimentaires. Promotions, dons à des associations, sont des solutions de valorisation pour les entreprises.

Un arsenal législatif unique au monde, plébiscité depuis la crise sanitaire par les français qui ne veulent plus que l'on jette à tout-va. Contraintes par la loi, les entreprises doivent revoir leurs procédés internes mais aussi leurs mentalités.
La bonne politique anti-gaspillage utilise toujours plusieurs leviers de valorisation.
Première possibilité pour l'entreprise qui ne veut plus jeter ou détruire ses invendus : doper sa politique de vente promotionnelle. Chez Décathlon, « dans chaque rayon, les fins de gamme des collections précédentes sont proposées à des tarifs très intéressants » illustre Anthony Le Mens, le chef de projet Seconde vie et Dons de l'enseigne.
Deuxième possibilité, les entreprises peuvent donner aux associations, Emmaüs, l'Agence du don en nature ou les Compagnons bâtisseurs (pour les articles de bricolage).

L'offre de produits d'occasion se démultiplie : sites internet, mais aussi magasins classiques ou enseignes spécialisées conquièrent de nouveaux adeptes, désormais issus de tous les milieux sociaux. Jeans, meubles, téléphones, articles de sport, livres… le marché de l'occasion occupe une place de plus en plus centrale dans notre consommation. En 2021, il a atteint 9 milliards d'euros, en hausse de 21 % par rapport à 2020 et il devrait franchir bientôt la barre des 10 milliards.

De fait, nombre de français ont désormais le réflexe d'acheter « d'occase ». Auparavant, c'était le signe de difficultés financières. Aujourd'hui, c'est devenu un mode de consommation comme un autre, complètement banalisé. « Toutes les couches de la société viennent chez nous. Il y a autant de clients qui ont besoin d'argent que de consommateurs épris de technologie qui se séparent de leur iPhone pour pouvoir racheter le dernier modèle », décrypte Jean-Paul Oger, coresponsable du développement des Leclerc Occasion.

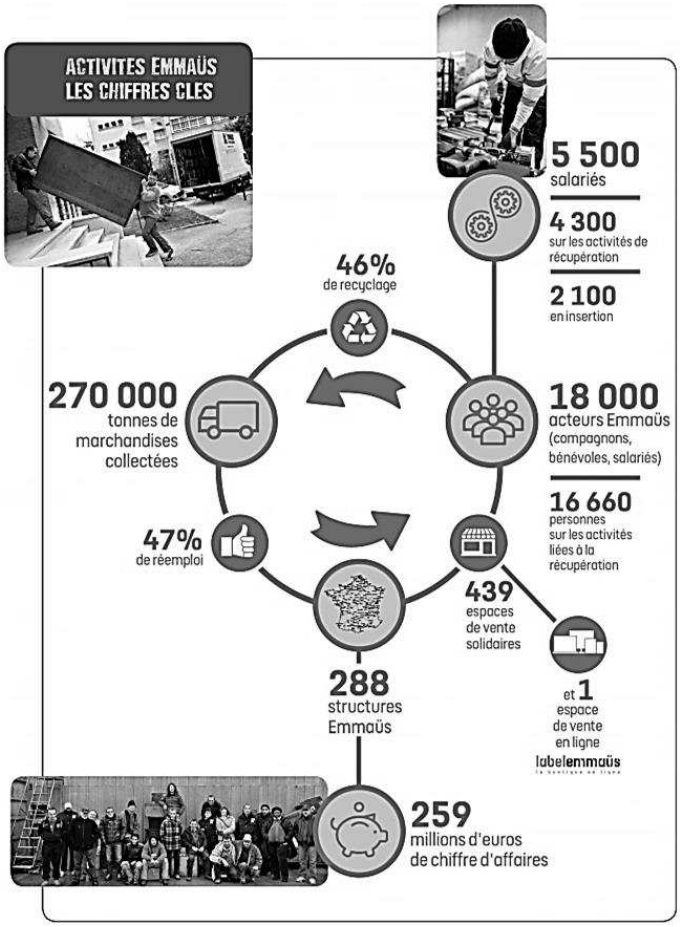
L'offre de seconde main s'est étoffée. Leboncoin se porte à merveille, avec une hausse de 15 % en 2021 de son chiffre d'affaires, tandis que Vinted compte 19 millions de membres en France. À côté de ces acteurs historiques, les enseignes classiques se sont aussi mises à investir l'occasion. Leclerc possède 54 magasins dédiés et prévoit encore une vingtaine d'ouvertures. Carrefour Occasion en totalise une trentaine et Casino vient d'inaugurer son nouveau concept, O'Caz. Et même les enseignes spécialisées comme C&A et King Jouet s'y mettent.

Plusieurs facteurs sont réunis pour doper cette « économie circulaire » : meilleure qualité des articles, préoccupations écologiques, mais aussi, bien sûr, le prix, surtout dans ce contexte de forte inflation.

Le marché de la seconde main n'est pas la seule préoccupation des distributeurs qui cherchent également à lutter contre le gaspillage alimentaire. C'est le cas des magasins Cora, premier réseau de la grande distribution à basculer totalement. Les 61 magasins Cora de France se sont associés avec l'application Too good to go qui lutte contre le gaspillage alimentaire en proposant à prix défiant toute concurrence des paniers de produits invendus. D'autres supermarchés (Carrefour, Biocoop) se sont aussi engagés.

D'après Le Parisien 2022

Document 3 - Des associations orientées vers l'économie circulaire



D'après recherches-solidarites.org 2021

La France associative en 2020-2021

Économie circulaire : Emmaüs au cœur de la transition écologique et solidaire.

Créé en 1949 le Mouvement Emmaüs a vu le jour sur fond de crise aiguë du logement, avec comme objectif initial, de venir en aide aux sans-logis et aux plus démunis en développant ses propres ressources pour lutter contre la pauvreté et ses causes tout en redonnant de la dignité aux exclus du système.

Visionnaires, les premiers compagnons d'Emmaüs et l'abbé Pierre ont conjugué avant l'heure les exigences sociales, environnementales et économiques du développement durable.



FRANCE-ANTILLES MARTINIQUE

Actualité – *Environnement* *Wendy Noel - Vendredi 15 juillet 2021*

800 tonnes de textiles triées chaque année en Martinique

Selon l'ADEME, l'ACISE* collecte chaque année en Martinique, autour de 800 tonnes de textiles, linges, et autres chaussures dans ses bornes rouges. Un chiffre « plutôt bon », commente, Charlotte Gully, ingénieure et animatrice du pôle économie circulaire, sachant que les quantités de textiles mises sur le marché sont évaluées autour de 4500 tonnes par an en Martinique. […] L'association compte également un atelier couture qui « upcycle » (valorise) des jeans. « Bien sûr, on aimerait que davantage de textiles soient réemployés sur le territoire, cependant l'activité de collecte génère du travail pour du public en réinsertion, ce qui est déjà très positif », note l'ingénieure de l'ADEME.

*L'Association Citoyenne pour l'Insertion Solidaire et Economique (ACISE) est une association de Martinique qui œuvre à la prise en charge et l'accompagnement des sans-abris dans une recherche d'orientation et de réinsertion sociale.

D'après France Antilles, 2021

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.